



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat*

*Section Gymnasiens - Lycéens*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

***Table des Matières***

<i>Mot de bienvenue du Directeur</i>	_____	<i>Page 3</i>
<i>Mot de bienvenue des directeurs de l'internat</i>	_____	<i>Page 4</i>
<i>Programme quotidien</i>	_____	<i>Page 5</i>
<i>Études</i>	_____	<i>Page 6</i>
<i>Repas</i>	_____	<i>Page 7</i>
<i>Temps libre et loisirs</i>	_____	<i>Page 8</i>
<i>Weekends</i>	_____	<i>Page 9</i>
<i>Logement</i>	_____	<i>Page 10</i>
<i>Trousseau</i>	_____	<i>Page 10</i>
<i>Comportement</i>	_____	<i>Page 11</i>
<i>Maladie et absences</i>	_____	<i>Page 11</i>
<i>Bonus</i>	_____	<i>Page 12</i>
<i>Punitions</i>	_____	<i>Page 13</i>
<i>Vie Spirituelle</i>	_____	<i>Page 14</i>
<i>Médiation</i>	_____	<i>Page 14</i>
<i>Conclusion</i>	_____	<i>Page 14</i>

***Ce présent livret d'internat doit être signé et conservé par l'interne jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par l'inscription dans notre internat, les parents et l'interne en acceptent le contenu.***

***NB : Ce règlement s'applique uniquement à l'internat. Pendant la journée, les élèves devront se conformer au règlement de l'externat.***



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

## ***Mot de bienvenue du Directeur Général***

*Chers internes,*

*L'arrivée dans un collège en qualité d'interne est pour la plupart une expérience nouvelle, qui peut être pleine d'espérances, mais aussi d'interrogations. J'imagine qu'il n'est pas facile de quitter son cadre familial, ou ses amis, ou peut-être simplement ses habitudes de vie.*

*Notre collège a pour mission de vous transmettre du savoir, ce savoir qui vous permettra d'accéder à des études supérieures et, le moment venu, d'embrasser la profession de votre choix. Mais notre devoir, au sein de l'internat, est aussi de tout mettre en œuvre pour vous offrir un environnement de qualité. Je suis convaincu que cette vie communautaire vous enrichira personnellement et qu'elle contribuera à développer votre force de caractère, votre ouverture au monde, votre esprit de solidarité et votre ambition.*

*Comme vos professeurs, vos directeurs, et tout le personnel de Champittet, j'aurai particulièrement à cœur votre épanouissement personnel et votre réussite scolaire. Sachez que je serai donc très disponible pour vous écouter et vous soutenir quand ce sera nécessaire.*

*Je vous souhaite de passer chez nous une très belle année, riche en événements heureux.*

*Roland Lomenech*

*Directeur Général*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

## *Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

### ***Mot de bienvenue des directeurs de l'internat***

*Chers Internes,*

*Premier séjour en Suisse ? Premier séjour en dehors de votre famille ? Nombre d'entre vous répondront oui à ces questions. Il y a aussi ceux d'entre vous qui reviennent à Champittet qu'ils connaissent déjà bien. Quelle que soit la raison de votre présence à l'internat, vous ferez désormais partie d'un groupe uni et privilégié au sein du Collège Champittet.*

*L'internat assure une prise en charge globale de l'étudiant soit du dimanche soir au vendredi, soit la semaine entière week-end compris.*

*L'horaire quotidien, l'équilibre et le rythme entre temps de travail et de détente, le soutien des surveillants, des tuteurs, des directeur, ainsi que la solidarité des camarades d'études, sont autant d'éléments qui vous permettront de structurer votre personnalité, de développer vos potentialités et de trouver les meilleures conditions à votre réussite scolaire.*

*Pour la préparation de vos devoirs écrits et l'étude de vos leçons, vous bénéficierez d'un système de tutorat, c'est-à-dire d'une aide personnalisée par vos tuteurs.*

*Pour profiter au maximum de ces offres, un respect de la discipline générale, un bon climat relationnel avec le personnel encadrant ainsi qu'un climat de confiance sont les bases essentielles de votre vie communautaire au sein de notre internat.*

*Pendant la journée, vous suivrez le règlement général du collège, en dehors des cours les règles et usages spécifiques de l'internat.*

*Les moments de travail seront ponctués par des périodes de loisirs divers : les activités (musique, théâtre, sport), distractions (jeux, musique), sorties culturelles (musées, visites de villes) et sportives (installation dans l'enceinte du collège, week-ends de ski en hiver, promenades en montagne).*

*Apprendre et épanouir votre personnalité est un processus de longue haleine. L'équipe de l'internat sera votre soutien pendant votre séjour chez nous. Par ailleurs nous resterons étroitement en contact avec vos parents en les informant individuellement de vos progrès; cette relation de confiance, ce dialogue permanent est à la base de notre conception de l'éducation.*

*Alors bon séjour et bonne route parmi nous.*

*Robert Macbeth  
Directeur de l'internat*

*Marie-Claire Waring  
Directrice des filles*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

## ***Programme Quotidien***

### ***Section Gymnasiens - Lycéens***

*Font partie de cette section les internes du gymnase et du lycée.*

#### ***Horaire***

07h00	<i>Lever</i>
07h25	<i>Rendez-vous devant la salle à manger</i>
07h30	<i>Petit-déjeuner</i>
08h10 – 12h05	<i>Cours - Contrôle des chambres</i>
12h10	<i>Déjeuner et temps libre</i>
13h15 – 15h25	<i>Cours</i>
15h30 – 15h40	<i>Goûter et temps libre</i>
15h45 – 16h25 / 17h10	<i>Cours ou temps libre</i>
17h30 – 18h30	<i>Sport</i>
19h05	<i>Souper et temps libre</i>
20h00 – 22h00	<i>Étude</i>
22h00 – 22h30	<i>Temps libre</i>
22h30	<i>Dépôt des ordinateurs et téléphones portables</i>
22h45	<i>Coucher</i>
23h00	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>

***Le respect de cet horaire est une condition sine qua non pour la bonne marche d'une communauté nombreuse comme la nôtre. C'est pourquoi la ponctualité est exigée et doit être strictement respectée.***



## **Études**

1. *Les gymnasiens – lycéens étudient dans la salle 16 en alternance avec la bibliothèque – pour avoir accès à internet-*
2. *Dès la première sonnerie, les internes se préparent pour l'étude avec tout leur matériel.*
3. *Les internes qui désirent travailler ensemble demandent une autorisation spéciale au tuteur présent.*
4. *Pendant les études, chaque interne est suivi tour à tour par un tuteur.*
5. *Pour son suivi, chaque interne tiendra à jour son carnet journalier/agenda où sont inscrits tous les devoirs. **L'AGENDA EST IMPERATIF ET DOIT ÊTRE TENU A JOUR ! IL SERA VERIFIE REGULIEREMENT.** Le tuteur vérifiera l'agenda de l'élève et y apposera sa signature s'il estime que le travail demandé a été fait correctement.*
6. *Les études manquées et les retards seront rattrapés par un temps d'étude pris sur les récréations. Absences et retards devront être justifiés auprès du directeur.*
7. *Les internes peuvent avoir accès à l'informatique à la bibliothèque avec l'accord du tuteur.*
8. *Les études sont exclusivement réservées aux tâches scolaires.*
9. *L'utilisation d'appareils électroniques – natels, lecteurs MP3, - n'est pas autorisée durant l'étude. Tout contrevenant se verra confisquer l'appareil.*

## **Repas**

1. *Tous les repas, sauf le mercredi midi et les goûters, sont obligatoires. Toute dispense sera demandée un jour avant au directeur.*
2. *Le matin et le soir, les internes rentrent en silence dans la salle à manger ; ils attendent debout que la prière de bénédiction soit prononcée et que les annonces soient faites avant de prendre place.*
3. *Au repas du soir les élèves ne pourront pas quitter la table avant 20mn.*
4. *A midi, les internes se rendent immédiatement au réfectoire ; ils remplissent la fiche de contrôle et profitent de la priorité au self-service qui leur est accordée jusqu'à 12h10. Passée cette heure, ils font la queue comme tout le monde.*
5. *Les internes doivent faire preuve de bonnes manières à table et de respect pour la nourriture.*
6. *Il est strictement interdit d'aller dans les dépendances et cuisine. Toute demande au personnel d'intendance doit être faite avec politesse.*
7. *Les tenues de sport sont interdites au réfectoire.*
8. *Aucune nourriture ni boisson, ni vaisselle ne sort de la salle à manger.*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

## ***Temps libre et loisirs***

1. *Les gymnasiens - lycéens peuvent quitter l'enceinte du collège durant la pause de midi après le repas et dès la fin des cours jusqu'à 17h15.*
2. *Les internes peuvent aller dans leurs chambres pendant la journée, à la condition qu'ils ne dérangent pas les autres et se comportent correctement.*
3. ***Les internes n'ont pas le droit de circuler sur les autres étages. Le salon du 5<sup>ème</sup> est strictement réservé aux filles. Les filles n'ont pas le droit de se retrouver dans la chambre d'un garçon et vice-versa. Les élèves externes ne sont pas autorisés à l'internat. Tout contrevenant sera sanctionné.***
4. *La télévision du salon est accessible pendant les récréations de l'internat.*
5. *Les internes déposeront chaque soir leur téléphone portable, l'ordinateur portable et les autres appareils électroniques servant à jouer ou visionner des films dans les casiers prévus à cet effet. Ils les reprendront le lendemain matin après le petit déjeuner. Tout contrevenant se verra confisquer le(s) appareil(s) en question.*
6. *Les internes n'ont pas le droit d'entrer dans les salles de professeurs.*
7. *Tous les soirs, les gymnasiens - lycéens font du sport de 17h30 à 18h30.*
8. *Les internes qui donnent satisfaction au niveau scolaire et disciplinaire ont la possibilité de s'inscrire dans un club sportif ou de participer à une activité à l'extérieur du collège. Ils sont aussi invités à assister aux soirées officielles organisées par le collège et à profiter de l'offre culturelle de l'école sous réserve de l'accord du directeur.*
9. *Les gymnasiens - lycéens disposent de deux soirées-loisirs par mois (**une s'il y a des vacances dans le mois**) pour ceux qui ne présentent pas de difficultés scolaires ou disciplinaires. Ils demandent l'autorisation au directeur au plus tard au repas du soir.*
10. *Durant la semaine, l'utilisation d'un véhicule à moteur privé est strictement interdite aux internes. Les internes doivent déposer la clé du véhicule chez le directeur à leur retour le dimanche soir.*
11. *Tout départ ou retour de vacances anticipé ou retardé nécessite l'autorisation écrite des parents et l'accord du directeur.*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

## ***Week-ends***

1. *Le week-end débute le vendredi dès la fin des cours et se termine le dimanche au repas du soir à 19h00. **Tout retard le dimanche soir doit être annoncé par les parents le dimanche au plus tard à 18h00.***
2. *Les internes qui restent en fin de semaine doivent obligatoirement participer à la réunion du week-end, tous les mercredis à 19h30 à l'auditoire et sont soumis au règlement du week-end. Les internes à 5 jours ont la possibilité de participer au programme du week-end. Ils doivent alors suivre ce même règlement.*
3. *Les autorisations spéciales sont à transmettre à **Mme Waring le jeudi midi au plus tard** par écrit (fax, e-mail : [marie-claire.waring@champittet.ch](mailto:marie-claire.waring@champittet.ch)). Elles concernent les sorties ou absences des internes à sept jours de même que la participation au week-end pour les internes à cinq jours.*
4. *L'argent de poche est à demander au directeur respectif à l'heure et à l'endroit convenu.*
5. *La présence à tous les repas est obligatoire.*
6. *Les internes peuvent bénéficier **d'une sortie** en soirée par week-end. Elle se termine à 24h00.*
7. *Tous les internes participent à **une** activité organisée pendant le week-end.*
8. *Une période d'étude de deux heures est prévue chaque week-end.*
9. *Les internes peuvent inviter un externe pour une soirée ou pour certaines excursions. Les demandes doivent être faites au directeur au plus tard le jeudi midi.*
10. *Les internes déposeront chaque soir leur téléphone portable, l'ordinateur portable et les autres appareils électroniques servant à jouer ou visionner des films dans les casiers prévus à cet effet. Ils les reprendront le lendemain matin après le petit déjeuner. Tout contrevenant se verra confisquer le(s) appareil(s) en question.*
11. *Les internes ont la possibilité d'assister à la messe dominicale de la paroisse anglophone de Lausanne, qui célèbre leur liturgie les dimanches matin à 10h30 dans la chapelle de Champittet.*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

*Horaire des week-ends*

<i>Vendredi</i>	<i>22h45</i>	<i>Coucher</i>
	<i>23h00</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>
<i>Samedi</i>	<i>09h30</i>	<i>Petit-déjeuner</i>
	<i>10h00 – 12h00</i>	<i>Étude</i>
	<i>12h00</i>	<i>Déjeuner</i>
	<i>Après-midi</i>	<i>Activités</i>
	<i>19h00</i>	<i>Souper</i>
	<i>00h15 (après l'activité)</i>	<i>Coucher</i>
	<i>00h30</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>
<i>Dimanche</i>	<i>Matinée libre à l'école</i>	
	<i>11h00</i>	<i>Brunch</i>
	<i>Après-midi</i>	<i>Activités – goûter à 15h30</i>
	<i>19h00</i>	<i>Souper</i>
	<i>Étude</i>	<i>Selon horaires moyens/grands</i>
	<i>22h45</i>	<i>Coucher</i>
	<i>23h00</i>	<i>Extinction des lumières, silence absolu</i>



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

## *Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

### **Logement**

- 1. En début et fin d'année scolaire, un état des lieux est fait en présence de l'interne. Toute détérioration de la chambre sera à la charge de l'interne.*
- 2. Le mobilier d'une chambre ne peut être déplacé sans autorisation.*
- 3. Les téléviseurs, les appareils destinés à chauffer des aliments et les frigos sont strictement interdits.*
- 4. Les internes ont la possibilité de décorer leur chambre. Tout affichage en dehors des emplacements prévus est cependant interdit et toute détérioration sera à la charge de l'interne.*
- 5. A la fin de l'année scolaire, les internes qui souhaitent laisser des affaires durant l'été à l'école, devront demander au directeur et se conformer à la procédure établie.*
- 6. Le matin, les internes doivent faire leur lit et ranger leur chambre avant de partir en classe. De fréquents contrôles seront effectués tous les jours.*
- 7. Le collège offre aux internes un accès sans fil à internet et met à leur disposition des ordinateurs. L'utilisation des ordinateurs à des fins non scolaires est autorisée uniquement pendant les temps libres. Tout interne consultant un site contraire à l'éthique et à la morale sera interdit d'accès jusqu'à nouvel ordre. Toute dégradation du réseau ou du matériel informatique sera sévèrement sanctionnée et les frais occasionnés seront à la charge de l'interne.*
- 8. Les internes déposent argent et objets de valeur dans le coffre-fort de leur chambre. Le collège décline toute responsabilité en cas de vol dans les chambres.*
- 9. L'usage de l'ascenseur est interdit à tous les internes.*
- 10. Il est interdit d'amener des animaux à l'internat.*

### **Trousseau**

- 1. L'interne apporte son linge personnel, vêtements et linges de bain, ainsi que les vêtements de sport : shorts, baskets, chaussures de marche, T-shirts, survêtements, K-way léger, maillot de bain.*
- 2. Chaque interne doit être équipé pour les sports d'hiver : tenue, ski / snowboard.*
- 3. L'interne reçoit la tenue Champittet qu'il devra porter jusqu'à la fin des cours.*
- 4. La literie est fournie par le collège.*
- 5. Les internes peuvent donner leur linge à laver deux fois par semaine (les lundi et jeudi). Des sacs à linge leur seront distribués.*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

## *Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

### **Comportement**

1. *Dès l'extinction des lumières, un silence absolu est exigé.*
2. *Il est interdit de manger ou de boire dans les chambres, hormis le petit en-cas occasionnel.*
3. *La musique n'est tolérée que dans la mesure où le volume est raisonnable et ne dérange pas les autres internes. Par raisonnable, il est entendu que la musique ne devra pas être audible dans le couloir, la porte de la chambre étant fermée.*
4. *Une tenue et une hygiène correctes sont demandées à tous les internes. Le port de la tenue de Champittet est obligatoire du petit-déjeuner à la fin des cours.*
5. *La possession de littérature malsaine entraînera un blâme.*
6. ***Il est strictement interdit de fumer sur tout le campus.***
7. *Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments et les chambres (sous peine de blâme) ou d'utiliser de l'encens ou des bougies. L'activation abusive du système d'incendie sera sévèrement sanctionnée et les frais occasionnés entièrement à la charge de l'élève.*
8. *La consommation et la détention d'alcool sur le campus sont strictement interdites. En conformité avec la loi suisse, nous tolérons que les internes de plus de 16 ans consomment avec modération de l'alcool en sortie. Néanmoins, le collège s'autorise à les soumettre à des alcootests réguliers. Toute consommation excessive sera sévèrement sanctionnée.*
9. *La consommation et la détention de drogues sont strictement interdites. La direction se réserve le droit d'imposer un test de dépistage à tout moment. En cas de résultat positif ou de détention, l'interne se verra immédiatement convoqué en conseil de médiation qui peut statuer un renvoi immédiat.*

### **Maladie et absences**

1. *Une infirmière est à disposition des internes durant la journée. Les internes qui sont malades le matin doivent venir s'annoncer au petit déjeuner et ensuite se présenter à l'infirmière à 07h45.*
2. *Un interne malade **doit** rester à l'infirmerie.*
3. *La nuit, une permanence est assurée; l'interne malade s'annoncera au directeur.*
4. *Les internes qui prennent régulièrement des médicaments doivent en informer le directeur.*
5. *Pour toute absence au collège (maladies, permissions spéciales, départs anticipés) les internes obtiennent un billet d'excuse auprès de leur directeur.*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

***Bonus***

*Le conseil d'internat peut récompenser les internes par des bonus :*

<b><i>Travail scolaire</i></b>	<b><i>Attitude générale</i></b>
<i>Efforts particuliers fournis dans l'application au travail</i>	<i>Camaraderie, serviabilité, honnêteté, esprit positif, investissement personnel</i>

*Plusieurs types de bonus peuvent être attribués: bon FNAC, billet de cinéma, sortie supplémentaire, étude facultative, etc. Le conseil d'internat se réunit régulièrement afin de décider, cas par cas, des attributions de bonus.*

***Prix de l'internat***

*A la fin de chaque année scolaire, une fille et un garçon seront récompensés pour leur engagement exceptionnel dans la vie de notre communauté.*



## ***Punitions***

*Chaque membre du corps de l'internat peut infliger, entre autres, les punitions suivantes :*

<b><i>Travail scolaire</i></b>	<b><i>Effort physique</i></b>	<b><i>Suppression de privilège</i></b>
<i>-Consigné le mercredi après-midi pour effectuer un travail scolaire -L'étude du matin (07h00 – 07h25)</i>	<i>-Travaux communautaires le mercredi après-midi -Service de table au repas du soir pendant une semaine</i>	<i>-Suppression de la soirée-loisirs -Suppression des sorties le mercredi après-midi -Première étude avec la section des moyens - Confiscation de matériel électronique</i>

*La retenue directe peut être prononcée pour des fautes telles que le manque de respect, le mensonge et la méchanceté dans les gestes et les paroles envers le personnel de la maison, le corps professoral, les éducateurs ou envers un interne.*

*Les gymnasiens ou lycéens peuvent perdre partiellement ou totalement ce statut en fonction de leur situation disciplinaire ou scolaire au cours de l'année.*

*Le blâme est prononcé pour les cas graves d'indiscipline, pour tout acte de malveillance, de mise en danger de la vie d'autrui, et pour manque de travail.*

### ***Le conseil de discipline***

*Le conseil peut être convoqué par le Directeur en cas de faute grave ou de trois blâmes. Le conseil est formé des membres suivants :*

- le Directeur*
- le Doyen*
- le Directeur de l'internat*
- le Maître de classe*
- le délégué de l'internat*
- le délégué de classe*



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

*Livret d'internat – Section Gymnasiens - Lycéens*

### ***Vie spirituelle***

*L'aumônier est à disposition. Il organise des activités spirituelles au collège et accueille tout interne qui désire prendre contact.*

### ***Médiation***

*Des médiateurs scolaires sont à disposition des internes qui le souhaitent.*

### ***Conclusion***

*Pour vivre une expérience positive et enrichissante au Collège Champittet, les internes doivent se respecter eux-mêmes, respecter les autres et se sentir responsables de leurs actes.*

*Tout n'est pas prévu dans le règlement. Il ne mentionne pas ce qui est dicté par le simple bon sens. Tout interne doit se sentir assez responsable pour éviter ce qui peut créer du désordre et nuire à lui-même ou aux autres. La désobéissance fréquente, un comportement inapproprié, la méchanceté dans les gestes et la parole ne seront pas tolérés et sévèrement sanctionnés.*

Pully, le 27 août 2009

Signature de l'interne

Signature du directeur

---

---